

DATE : le Dimanche 4 Septembre 2022

J'ai été abusée, j'ai été maltraitée

Texte biblique 2 Samuel 13 : 1-21

Certaines histoires de la Bible ont de quoi nous glacer le sang. Malheureusement, encore aujourd'hui, ces histoires se répètent inlassablement comme de vieux cauchemars que d'aucuns aimeraient oublier. L'histoire de Tamar nous rappelle que l'instinct mauvais de l'homme peut se révéler à tout moment.

Tamar, une femme victime d'abus et maltraitance

L'histoire, connue de tous, se déroule à la cour royale de David et traite du viol de sa fille par l'héritier du trône (2 Samuel 13). Amnon désire sa belle demi-sœur Tamar au point de se rendre malade, mais n'ose pas le révéler. Yonadav, un douteux « ami de la famille », le découvre et lui conseille de se rendre malade (2 Samuel 13,5) pour que le roi puisse lui rendre visite. Il devra alors exiger de son père que Tamar lui prépare une nourriture pour malade et qu'elle la lui apporte. Le roi David devient ainsi, sans le savoir, un instrument de l'intrigue de son fils, puisqu'il envoie lui-même sa fille à l'héritier du trône. Suivant l'instruction de son père, la fille du roi prépare sans méfiance les gâteaux désirés et, après avoir renvoyé tous ses serviteurs, elle entre dans la chambre à coucher pour servir la nourriture à l'homme prétendument malade. En fait, il ne veut pas manger, mais coucher avec elle (2 Samuel 13,9-14). Quand la jeune femme se rend compte qu'elle est seule avec son frère et que ses pleurs ne l'aideront pas, elle tente d'abord de faire appel à la conscience morale d'Amnon en lui disant qu'un tel outrage ne se fait pas en Israël (2 Samuel 13,12). Camoufler l'effet déshonorant du viol ne l'aidera pas non plus. Comme dernier argument afin d'arrêter la menace, elle lui promet en effet le mariage, car le roi ne le lui refusera pas. La femme garde son sang-froid, dirions-nous aujourd'hui, mais cela ne l'aide pas pour autant. L'héritier du trône viole sa propre sœur dans le palais royal ! Après le crime commis, il est pris de dégoût à l'endroit de la femme qu'il désirait tant auparavant. Il la rejette et, quand elle refuse de partir, parce qu'elle espère évidemment que l'acte sera corrigé par le mariage, il fait appel à la servante qu'il avait précédemment renvoyée, pour jeter dehors sa demi-sœur.

Tamar agit cependant différemment des sociétés patriarcales où la femme se devait de rester modeste pour protéger l'honneur familial. Au lieu de se taire pour ne pas mettre en danger la réputation de sa famille, elle rend le crime public. Dans un acte de deuil ostentatoire, elle se met des cendres sur la tête, déchire sa robe royale et crie sur la place publique pour que tout le monde le sache (2 Samuel 13,19). Quand son frère Absalon entend ses cris, il suspecte avec horreur qu'Amnon aurait pu lui faire violence. Il conseille alors à sa sœur de se taire et de ne pas prendre à cœur ce qui s'est passé : il s'agit de son frère ! Absalon la prend dans sa maison ; mais ses chances d'une vie heureuse, d'un mariage avec des enfants ou même d'un mariage porteur d'une influence politique sont anéanties. En tant que princesse non mariée, elle vit alors une vie recluse (2 Samuel 13,20).

Après avoir impitoyablement dépeint les actions et le sort de Tamar, la principale victime, le narrateur rapporte la réaction des hommes : « *Quand le roi en entend parler, il se met très en colère* » (2 Samuel 13,21), mais il ne fait rien, probablement pour éviter de provoquer un remue-ménage. Absalon rompt tout contact avec son demi-frère Amnon (2 Samuel 13,22) jusqu'à ce que l'occasion se présente de le faire tuer pour venger sa sœur et, en même temps, pour devenir le premier dans la succession au trône (2 Samuel 13,23-38)

La femme abusée, une victime ?

Tout au long de l'histoire de l'Humanité, on a tenté de persuader les femmes victimes d'agressions sexuelles que ce n'était pas si grave et que cela ne devrait pas être pris trop à cœur, puisque la réputation et l'honneur des familles ou même des institutions religieuses ou militaires ou politiques étaient au-dessus du bien-être des individus. Cette tactique a également couvert les abus dans l'Église au cours des siècles. Si la victime veut qu'on la respecte, elle doit se taire pour ne pas mettre en péril la réputation de l'institution. Après la dernière guerre mondiale, il était conseillé aux femmes violées de se suicider afin de rétablir l'honneur de la famille blessée. Au lieu de les aider, on leur faisait honte. Si la campagne #MeToo s'attaque maintenant aux agressions sexuelles dans les relations de travail et de pouvoir, un autre domaine de violence structurelle apparaît dans les cultures patriarcales où les femmes ont les mêmes droits que les hommes, mais ne peuvent pas les faire respecter dans tous les domaines.

Même nos cultures occidentales ne sont pas encore équitables entre les sexes. Les femmes – et les hommes – doivent encore exiger l'égalité entre les sexes à tous les niveaux, en particulier en ce qui concerne l'égalité de rémunération pour un travail égal, mais surtout en ce qui concerne le droit à l'intégrité physique et psychologique. Les agressions sexuelles de toutes

sortes sont un moyen de terroriser les femmes ou d'autres personnes (comme les homosexuels). Ceux qui commettent de tels actes – au vu et au su de tout le monde ! – doivent être traités comme des criminels et sévèrement punis.

Si nous prenons la Bible au sérieux en tant que texte canonique à interpréter, et si elle doit donc être actualisée à chaque fois et dans chaque culture pour nous parler encore aujourd'hui, alors ces textes sur la violence sexuelle offrent un point d'appui pour résister. Ils doivent être lus comme des avocats des victimes, en ce sens qu'ils ne laissent pas les auteurs s'en tirer en silence, mais qu'ils les nomment et désignent leurs actes. La Bible aborde le sujet du viol. Comme on peut s'y attendre, elle le décrit comme un crime et une atteinte grave au corps humain créé par Dieu (Genèse 34). Chaque mention du viol dans la Bible le condamne. Il y a, par exemple, Deutéronome 22.13-29, un passage révélé à la nation d'Israël juste avant son entrée dans la terre promise sous la direction de Josué, qui interdit explicitement le fait de forcer une femme à un rapport sexuel contre son gré, ce qu'on appelle aujourd'hui un viol. L'objectif de ce commandement était de protéger les femmes et la nation d'Israël contre le péché.

La souffrance de la victime

Un abus sexuel marque la personne au fer rouge, la souille, la pousse à se cacher des autres. La honte est souvent l'un des premiers sentiments ressentis par la victime. C'est un mélange de peur du rejet et de colère envers l'abuseur, qui n'ose pas s'exprimer. La honte est liée au regard que la victime porte sur elle-même ; elle se voit comme souillée à vie. C'est son regard qui devra changer. Elle se pansera en changeant sa manière de se penser.

Se sentant honteuse, la personne abusée a deux solutions : se mépriser elle-même ou mépriser l'abuseur et ceux qui lui ressemblent. Dans les deux cas, le résultat est le même : elle s'autodétruit, car la haine de soi ou la haine de l'autre sont toutes les deux destructrices. Le mépris d'elle-même peut concerner son corps, sa sexualité, son besoin d'amour, sa pureté, sa confiance. Ce mépris de soi a quatre fonctions : il atténue sa honte, étouffe ses aspirations à l'intimité et à la tendresse (se mépriser anesthésie le désir), lui donne l'illusion de maîtriser sa souffrance et lui évite de rechercher la guérison de son être.

Si l'on demande à une personne qui a subi un abus sexuel quel est son ennemi, elle répondra sans doute : "C'est le coupable de l'abus." Cela semble tellement évident.

En fait, le véritable adversaire, c'est la détermination de la personne à rester dans sa souffrance, dans sa mort spirituelle et psychique et à refuser de revivre. L'ennemi réside donc, paradoxalement, dans la victime elle-même

!

Ces dégâts constituent un torrent tumultueux qui balaie tout dans l'âme, et qui inclut : le sentiment d'impuissance, celui d'avoir été trahi(e) et le sentiment d'ambivalence, ainsi que plusieurs autres symptômes. L'abus sexuel a été imposé à la victime. Qu'il se soit produit une fois ou cent fois, avec ou sans violence, ne change rien au fait qu'elle a été dépossédée de sa liberté de choix. Ce sentiment d'impuissance entraîne de graves dommages. La personne abusée perd l'estime d'elle-même, doute de ses talents et se croit médiocre. A force de renoncer à sentir la douleur, elle devient comme morte. Elle perd le sentiment d'exister, semble étrangère à son âme et à son histoire. Elle perd le discernement concernant les relations humaines, ce qui explique que les victimes d'abus tombent souvent à nouveau sous la coupe d'un pervers, ce qui renforce leur sentiment d'impuissance.

La personne abusée se sent trahie non seulement par l'abuseur en qui elle avait confiance, mais aussi par ceux qui, par négligence ou complicité, ne sont pas intervenus pour faire cesser l'abus. Les conséquences de la trahison sont : une extrême méfiance et la suspicion, surtout à l'égard des personnes les plus aimables ; la perte de l'espoir d'être proche et intime avec autrui et d'être protégée à l'avenir, puisque ceux qui en avaient le pouvoir ne l'ont pas fait

Que dire du sentiment d'ambivalence qui peut exister chez la victime. Il consiste à ressentir deux émotions contradictoires à la fois. Ici, l'ambivalence gravite autour des sentiments négatifs (honte, souffrance, impuissance) qui ont parfois été simultanément accompagnés du plaisir, qu'il soit relationnel (un compliment), sensuel (une caresse), ou sexuel (le toucher des organes), dans les premières phases de l'abus.

Le conseiller doit expliquer à la personne qu'elle n'est pas responsable d'avoir éprouvé un certain plaisir, car il est normal qu'elle ait apprécié les paroles et les gestes de "tendresse" de l'abuseur. C'est la nature qui a donné à l'être humain cette capacité à ressentir du plaisir. Ce qui n'est pas normal, c'est la perversion de celui qui a prémédité ces attitudes affectueuses pour faire tomber une proie innocente dans son piège. C'est lui le seul responsable.

Conclusion

La victime d'abus ou de maltraitance souffre terriblement, beaucoup plus que l'on ne pense. Cependant, la culpabilité, la honte, le mépris, l'impuissance, la haine, le désespoir, devront peu à peu être remplacés par les sentiments plus adéquats que sont la colère envers l'abuseur et ses complices, et la tristesse face aux dégâts subis. Cette tristesse ne doit pas mener à la mort, au désespoir, mais à la vie, c'est-à-dire à une foi, une espérance et un amour renouvelés. Il est important de se rappeler que l'Éternel entend la souffrance de chaque victime d'abus ; il se tient à ses côtés pour consoler, apaiser, réparer, restaurer et faire justice. Le Créateur ne détourne pas son regard de sa créature, il prend en compte les blessures physiques et morales causées par le ou les agresseurs.

La victime devra cesser d'écouter les voix intérieures qui la maintiennent dans la culpabilité et la honte et se mettre à l'écoute de la voix de la vérité, qui la conduira vers la libération. Elle devra aussi abandonner les voies sans issues que des personnes bien intentionnées mais incompetentes lui proposent : nier l'abus, le minimiser, oublier, pardonner au coupable sans que celui-ci se soit sérieusement repenti, tourner la page, cesser de se plaindre, etc. La voie menant à un mieux-être comprend deux étapes : regarder la réalité en face, et décider de revivre. Oui, il est possible par la grâce abondante de Dieu de renaître des cendres (sortir des affres de l'abus et de la maltraitance) du désespoir, de la douleur, du chagrin et de la désolation qui marquent la vie d'une victime. Par les meurtrissures de Jésus-Christ, la guérison devient possible, une nouvelle page s'ouvre, et l'estime de soi permet le processus du pardon.